

Des chiffres et des lettres

C'est l'une de ces informations qui fait rapidement le tour du pays et qui annonce une ère nouvelle : le PRDS est dans le collimateur de la justice !!! Pour une rupture avec le passé, elle est là.

Chronique d'une démarche aboutie.

Vendredi midi, la nouvelle a fait le tour de Nouakchott : la Chambre administrative du tribunal de Nouakchott vient de prendre une mesure contre le PRDS. Il s'agit d'arrêter ses activités en attendant de voir clair dans les dessous de son congrès qui vient de se tenir du 21 au 24 octobre. Le président de la Chambre, Mohamed Yehdih Ould Mohamed el Mokhtar a ordonné tout simplement la suspension de tous les travaux issus du congrès du PRDS et l'annulation donc de la session du conseil national prévu le soir même (vendredi 28/10). Le texte de l'ordonnance précise que la Chambre administrative du tribunal de Nouakchott a décidé après examen du code de procédures civiles, commerciales et administratives notamment les articles 232, 233, 235 et 238, de suspendre tous les travaux issus du congrès du PRDS tenu les 21-22-23- et 24 octobre en attendant de trancher sur le fond dans l'affaire No 176/05 en date du 28/10/2005 relative au recours en annulation des travaux du congrès du PRDS et "d'annuler la tenue de la session du conseil national prévu le vendredi 28 octobre 2005". Cité par l'AMI, l'avocat constitué du groupe ayant déposé un recours, Me. Hbib Ould Jah a indiqué que le recours en annulation se fonde sur la tenue du congrès dans des conditions illégales en raison de la présence au congrès des membres de l'ancien gouvernement et du parlement dissous. L'avocat a indiqué également que les travaux du congrès se sont déroulés sous la présidence d'un bureau de cinq membres dont trois ne sont pas des délégués au congrès. Autre reproches : la présence dans la salle de congressistes 'illégaux' et l'absence de P-V à la fin du Congrès et à l'élection

du nouveau Conseil national.

Tout a commencé la veille, en début de semaine. Dimanche soir, les participants au congrès du PRDS s'apprentent à la clôture de la réunion. Il ne reste plus que l'élection du nouveau conseil national. Les fédérations sont déjà d'accord sur les quotas régionaux. Leurs représentants sont désignés et des listes envoyées. Pour la forme, une commission de désignation est mise sur pied. On croit son travail limité à classer par ordre alphabétique pour ne pas laisser l'empreinte du régionalisme. C'était méconnaître le PRDS qui aura été finalement, comme son président, lui-même jusqu'au bout. Alors que le premier défi est pratiquement vaincu - finir le congrès dans les délais sans grandes secousses - la commission revient vers quatre heures du matin avec une proposition qui viole les textes : 80 membres de plus que ce qui était prévu (280 désignés suivant des quotas régionaux). Arguant la nécessité d'impliquer les organisations socio-professionnelles, les femmes, les jeunes, les hommes d'affaires, la commission a fait du remplissage selon certains cadres qui protestent bruyamment. Après moult péripéties, le congrès est prolongé de 24 heures pour permettre d'arriver à un accord. Rendez-vous est pris le lendemain soir à la maison des jeunes (ancienne).

Le délabrement des lieux est suggestif quant à la nouvelle situation du parti qui a longtemps régné sur le pays. Le va-et-vient qu'occasionne la présence exceptionnelle des anciens maîtres du pays, rompt la monotonie pesante habituellement sur l'ancienne maison des jeunes. Quand on entre dans la salle, on a vite l'impression d'être venu pour une représentation de bas niveau. Dès zéro heure, la liste des nouveaux membres du conseil national est lue. Ils sont finalement 280 dont bien sûr ceux qui étaient destinés à être co-optés par les membres du bureau exécutif sortant et qui doivent lui assurer de maîtriser l'issue du processus. L'enjeu est en fait la future réunion du conseil national qui doit désigner la direction du parti (président du conseil, bureau politique de 50 membres, secrétaire

général et adjoints). Première anomalie : des noms ont disparu des listes initiales. Parmi les plus connus, Mohamd el Hacen Ould Lebat, ambassadeur et ancien ministre des affaires étrangères. Proposé par Wad Naga et entériné par la fédération du Trarza, son nom n'apparaît plus à la lecture de la liste. La manipulation est claire. 'Ould Lebat est l'un des ténors du renouvellement des instances et du discours du parti. On a voulu l'écartier pour donner toutes les chances à la vieille garde'. Ses amis sont formels. Et décidés. C'est justement un groupe de ses amis qui se sont adressés à la justice pour un recours. D'abord à la Cour Suprême qui a déclaré son incompetence. Ensuite à la Chambre administrative dont le président n'a pas hésité un moment. Vendredi, veille du week-end, et sans en référer à qui-conque, le juge Mohamed Yehdih Ould Mohamed el Mokhtar rend son ordonnance. Une première dans l'histoire du pays. 'Du point de vue du droit, l'ordonnance est un non-événement, mais d'un point de vue psychologique et politique, elle est une révolution'. Le PRDS qui a troqué son S contre le R du Renouveau, entre ainsi dans une phase de tourmente. Sa direction actuelle cherche à se convaincre que derrière cette mesure judiciaire, il ne se cache aucune volonté des nouvelles autorités de nuire au parti anciennement au pouvoir. 'Nous avons reçu les assurances qu'il n'y a eu aucune interférence dans cette affaire. Nous savons par ailleurs que si le CMJD voulait la mort du PRDS, il aurait suffi de faire signe, sinon de le décréter. Même si nous craignons que le pouvoir soit convaincu que la réussite de la transition passe par la mise à mort de notre parti'.

La tourmente ne s'arrête pas aux déboires judiciaires. Le PRDS - déjà Parti Républicain pour la Démocratie et le Renouveau (PRDR) - doit choisir sa direction à un moment où de nombreux appétits s'expriment. D'une part le courant de la continuité avec un candidat comme Hammadi Ould Meimou qui fut longtemps membre du bureau exécutif et président de l'organisation de la jeunesse. Ce

candidat est passé à la vitesse supérieure depuis le retrait de Boullah Ould Mogueya secrétaire général sortant. Arguant la volonté d'ouvrir la voie au renouvellement, Ould Mogueya a décidé de se retirer de la course d'abord pour le secrétariat général ensuite pour la présidence du conseil national. Ould Meimou devient automatiquement le favori de l'establishment. Une nouvelle candidature qui peut faire de l'effet si elle est confirmée : celle de Dah Ould Abdel Jelil, l'ancien mi-

nistre secrétaire général de la présidence sous Ould Taya. Ould Abdel Jelil ne veut visiblement pas faire de l'ombre à Ould Meimou, mais de nombreuses personnalités du parti le portent déjà candidat pour le renouvellement du parti. Vieux routier de la politique cet ancien leader Kadihine, bénéficie d'un appui certain des milieux traditionnels particulièrement dans le Hodh où il a longtemps servi. On parle aussi de Mohamed Yehdhih Ould Mokhtar el Hacem qui reviendrait

en force au-devant de la scène PRDSienne. L'atout de cet ancien secrétaire général du PRDS, est d'avoir fait ses preuves du temps de Ould Taya. Il est en fait le seul à avoir voulu faire du parti une formation politique autonome. Ce sont ses velléités et ses ambitions qui lui feront perdre la confiance de Ould Taya. En trois semaines il perdra toutes ses fonctions.

Mais avant d'ouvrir la voie aux batailles électorales, le PRDR doit trouver la parade face à la justice. Soit considérer qu'il s'agit là

d'une 'mesure conservatoire' d'un juge qui est 'vite allé en besogne' et attendre le jugement de fond pour ensuite repartir sur de nouvelles bases. Soit engager la bataille de procédure visant à démontrer l'incompétence du juge et du tribunal. Le bureau du congrès qui doit faire face à la situation a préconisé de faire appel : le dossier a été confié à un groupe d'avocats qui attendent impatiemment ce début de semaine. 'Pour nous, c'est une affaire facile : le juge n'a aucune compétence par-

ce que c'est à l'administration de se prononcer sur la régularité d'un congrès de parti ou d'une assemblée générale d'association. Seule une décision administrative est susceptible de recours'. Mais au moment où le PRDS-R cherchait la parade, nous apprenons qu'un groupe d'avocats a introduit en justice une demande de dissolution du parti sous prétexte que le président du parti absent, aucune décision ne peut être prise.

Affaire à suivre.